



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 1 6 1981

Distr.
GENERALE

A/36/386/Add.3
11 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Trente-sixième session UN/SA COLLECTION
Point 58 c) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Application de la Déclaration sur la préparation des
sociétés à vivre dans la paix

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES RECUES DE GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES	2
Mongolie	2

REPONSES RECUES DE GOUVERNEMENTS D'ETATS MEMBRES

MONGOLIE

/Original : russe/

/7 décembre 1981/

1. Conformément à la résolution 33/73 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1978, le Gouvernement de la République populaire de Mongolie communique les informations ci-après relatives à l'application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix.
2. Le Gouvernement de la République populaire de Mongolie attache une très haute importance à la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, adoptée sur l'initiative de la République populaire de Pologne; il y voit en effet une contribution importante de l'Organisation des Nations Unies au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la confiance mutuelle entre les peuples, et une confirmation du droit sacré de ces derniers à vivre et à travailler dans la paix.
3. La gravité de la situation internationale actuelle confère à la Déclaration une signification de jour en jour croissante. Cette situation exige que la communauté internationale intensifie ses efforts pour faire en sorte que les dispositions de la Déclaration soient pleinement concrétisées.
4. Sans aucun doute possible, ces efforts doivent viser essentiellement à promouvoir le processus de limitation de la course aux armements et de désarmement, et à prévenir le risque de guerre nucléaire. Les pays socialistes ont pris en ce sens de multiples initiatives parmi lesquelles il convient de signaler, comme particulièrement importantes, les nouvelles mesures en faveur de la paix préconisées par le vingt-sixième congrès du PCUS.
5. La politique intérieure et extérieure de la République populaire de Mongolie est pleinement conforme aux nobles idéaux et objectifs énoncés dans la Déclaration.
6. La République populaire de Mongolie, ainsi que le stipule sa Constitution, loi fondamentale du pays, "... poursuit une politique extérieure pacifique, tendant à assurer une paix durable, l'amitié et la coopération avec tous les peuples sur la base des principes de coexistence pacifique...".
7. Le Code d'instruction criminel de la République populaire de Mongolie interdit la propagande belliciste, sous toute forme que ce soit, et énonce les peines qui la sanctionnent. Donnent également lieu à des poursuites judiciaires toute propagande ou agitation visant à susciter la haine à l'égard d'une nation ou d'une race. La Constitution fait obligation aux citoyens de la République populaire de Mongolie d'oeuvrer par tous les moyens pour le développement de l'amitié internationale entre les peuples.

/...

8. Dans l'esprit et le but qui sont ceux de la Déclaration, la République populaire de Mongolie propose l'élaboration et la signature d'une convention sur la non-agression et la renonciation mutuelle à l'emploi de la force dans les relations entre les Etats de l'Asie et du Pacifique. C'est là, selon nous, une question d'une actualité particulièrement brûlante; c'est en effet ce vaste continent que déchire le plus grand nombre de conflits et de guerres, qui constituent une menace croissante pour la paix et la sécurité mondiale.

9. Dans la République populaire de Mongolie, les moyens d'information de masse consacrent une part importante de leurs activités aux questions intéressant le renforcement de la paix, la détente, le désarmement, la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme et l'apartheid, la propagande en faveur de la paix et l'éducation des sociétés dans un esprit de paix, d'amitié et de coopération d'égal à égal entre les peuples.

10. Tant l'éducation que l'art et la culture sont inspirés par le souci d'inculquer aux jeunes générations l'amour de la paix, le sens de l'amitié et de la compréhension mutuelle. Apprendre à l'homme à aimer la paix constitue un processus universel qui embrasse tous les aspects de la vie de notre société.

11. Pour contribuer de façon concrète à la mobilisation de l'opinion publique mondiale en faveur de la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité, de la limitation de la course aux armements et du désarmement, la République populaire de Mongolie a pris l'initiative d'organiser chaque année une Semaine d'action pour le désarmement. Cette initiative, qui a été soutenue par l'Organisation des Nations Unies et a eu un grand retentissement dans diverses parties du monde, constitue un maillon important de la chaîne d'efforts déployés par les peuples pour diminuer le risque de guerre nucléaire, renforcer la détente internationale et adopter des mesures concrètes en matière de désarmement.
